

Rédacteur en chef JOSEPH TASSE

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne Un an, payable d'avance \$4.00... Edition Hebdomadaire Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance.

Administrateur O. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

Tableau indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des trains. Columns: MALLS, Arrive, Part.

Chemin de fer Q. M. O. et O. DIVISION OUEST. La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

Contrat des Malles. DES soumissions, adressées au ministre des postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 février 1879.

Librairie CANADIENNE. F. X. MICHAUD, LIBRAIRE. Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTERESSANTS.

R. C. W. MacGUAIG, Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton. J. Brewer, ENCANTEUR.

ASSURANCE CONTRE LE FEU. ROYALE D'ANGLETERRE. Le soussigné est prêt à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits.

Cadeaux de Noël. JOUR de L'AN. CHATFIELD, 92, RUE RIDEAU. MARCHANDISES SÈCHES. Magasin Populaire A. D. RICHARD.

Chemin de Fer Intercolonial. ARRANGEMENTS D'HIVER. COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879. Il y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs.

St. Laurent et Ottawa. L'Est et après MARDI, le 28 OCTOBRE 1879, les trains voyageront comme suit: Laisant Ottawa: Arrivant à Ottawa:

Le Bien Public. Poêle double, le meilleur qui existe. 30 pouces.....\$10 36 ".....12

Alex. Mortimer. Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur bois.

F. DUHAMEL. Viandes de toutes sortes. DANS LA MEILLEURE CONDITION. Reconnaisance de l'encouragement libéral.

R. C. W. MacGUAIG, Estimeur et agent général d'assurance et de billes. James Mitchell et Cie. Prendent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les co-propriétaires du siège d'affaires.

PROTECTION L'ARCADE. Le moyen le plus certain de protéger vos actions, est d'acheter à l'Arcade et la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada.

FEUILLETON Anna Dieu-le-Vent. RÉCIT DU TEMPS DES FLIBUSTIERS. PAR AUGUSTE SNIEDERS.

—Vous me demandez si vous échapperez encore à la potence? dit Dorica, avec une impitoyable ironie.

—Laissez donc ces vieux enfantillages! Le mercier haussa les épaules d'un air mécontent et demanda au vieux cuirassier en jupon qui traversait justement le cabaret.

—Vous me demandez si vous échapperez encore à la potence? dit Dorica, avec une impitoyable ironie.

—Laissez donc ces vieux enfantillages! Le mercier haussa les épaules d'un air mécontent et demanda au vieux cuirassier en jupon qui traversait justement le cabaret.

—Vous me demandez si vous échapperez encore à la potence? dit Dorica, avec une impitoyable ironie.

—Laissez donc ces vieux enfantillages! Le mercier haussa les épaules d'un air mécontent et demanda au vieux cuirassier en jupon qui traversait justement le cabaret.

SOMMAIRE

DÉPENSES MILITAIRES. UNE DESTITUTION. CHRONIQUE PARLEMENTAIRE. CHAMBRE DES COMMUNES. COMMUNICATION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE. L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. A TRAVAIL OTTAWA. FAMILLE—ANNA DIED-LE-VEU? Auguste Sniders. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

DÉPENSES MILITAIRES

Un correspondant de la Patrie s'attaque à l'honorable M. Masson et à son administration du département de la milice qu'il dit avoir été fort extravagante. Il s'est aperçu que les dépenses de l'année 1878-79 dans cette branche du service public dépassent de \$159,562.32 celles de l'année précédente, et il conclut qu'on a dû se livrer à un affreux gaspillage pour arriver à pareil résultat.

Il est une chose cependant que le correspondant aurait dû se demander s'il est mûr par la bonne foi et non par le désir de combattre nos hommes publics parus et nefas. Qui est responsable de cette augmentation de dépenses? Est-ce bien M. Masson ou son prédécesseur, M. Jones? Le correspondant doit savoir qu'il s'agit de l'année expirée le 30 juin 1879—du rant laquelle M. Jones a administré le département quatre mois et M. Masson huit mois. Il ne s'est pas donné la peine de constater lequel des deux avait autorisé cette augmentation de dépenses, mais nous allons faire pour lui cette démonstration qui, bien loin d'accuser de l'extravagance chez M. Masson, prouve que son prédécesseur, un ministre libéral, est à peu près seul responsable de cet état de choses.

La dépense totale du département de la milice s'est élevée en 1877-78, à \$618,136.58 et en 1878-79 à \$777,698.90, ce qui laisse un excédant de dépenses pour cette dernière année, comparée à la précédente, de \$159,562.32. Cette différence s'explique facilement lorsque l'on sait qu'il a été imputé à l'exercice de 1878-79 une somme de \$96,707.36 pour munitions, uniformes et approvisionnements militaires, qui devrait être comprise dans les dépenses de l'année précédente, et qui ne l'a pas été parce que les factures de ces articles, alors achetées en Angleterre, arrivèrent après le 30 juin 1878. Cette somme devrait donc être déduite de l'exercice de l'année fiscale 1878-79 et en partie ajoutée à celui de 1877-78.

Les autres items qui servent à expliquer cet excédant sont pour la plupart imputables au régime Mackenzie. En voici la liste: \$12,000 pour des salaires d'exercice à Halifax et Saint-Jean, \$11,700 pour la suppression d'une émeute à Montréal, \$4,000 pour l'association canadienne des carabiniers le crédit voté jusque là était de \$6,000 et M. Jones le porta à \$10,000, soit une augmentation de \$4,000, \$3,922.16 de plus que l'année précédente—dépense ordonnée par M. Jones—pour l'équipement des batteries d'artillerie, toutes dépenses exceptionnelles dont le ministre Mackenzie est responsable.

Si l'on additionne ces différents montants, on obtient un chiffre de près de \$130,000; ce qui démontre que, si l'administration précédente avait soldé les obligations contractées pendant l'année fiscale de 1877-78, les dépenses de l'année 1878-79 contrasteraient favorablement avec celles de l'année précédente. Comme question de fait, nous pouvons ajouter que, bien loin d'avoir dépassé les crédits votés par le parlement pour le service de la milice, M. Masson est toujours resté en deca des bornes qui lui étaient assignées. Quel est le ministre libéral qui pourrait en dire autant?

La Patrie donne à entendre que la maladie de l'honorable M. Masson l'a empêché de donner à la province, dont il est l'un des représentants, la juste part d'influence à laquelle elle a droit. Cette accusation est aussi injuste que dénuée de fondement, car si l'élément français compte aujourd'hui pour quelque chose dans les conseils de la nation, s'il ne joue pas un rôle négatif comme sous le régime libéral, il le doit exclusivement au parti conservateur et à ses chefs. Si la maladie de M. Masson ne lui a pas permis de donner au pays la pleine mesure de son utilité—ce que amis et adversaires s'accordent à regretter—il n'est pas un seul ministre de la milice, cependant, depuis M. Cartier, qui ait fait autant de réformes utiles et patriotiques dans les quelques mois qu'il a passés à la tête de ce département.

UNE DESTITUTION

Nous publions dans une autre colonne une lettre relative à la destitution faite par le ministre Joly de M. Didace Tassé, inspecteur des prisons et des bureaux publics, dans la province de Québec. Cette destitution est l'une des plus odieuses que ce gouvernement tyrannique ait décrétées.

M. Tassé a non seulement été destitué sans la moindre raison, car on s'accorde à reconnaître qu'il remplissait ses fonctions avec zèle et efficacité; mais le gouvernement n'a pas même pris la peine de l'informer qu'il cessait d'être officier public. Il apprit la chose dans les gazettes, et il dut se soumettre, comme bien d'autres, à cet acte de vengeance des chefs libéraux.

Avant d'être inspecteur, M. Tassé était le régisseur du comté d'Iberville. Or, il ne résigna cette charge qu'à la demande expresse du cabinet de Boucherville, qui lui promit que sa nouvelle place d'inspecteur serait permanente. Depuis plus de dix-huit mois, il souffre donc de l'injustice criante qu'on a commise à son égard.

Comme tous ceux qui ont été destitués injustement, M. Tassé a droit d'être réintégré dans la charge qu'il occupait—charge qui n'a pas été abolie—ou d'être nommé à une autre charge qui en soit l'équivalent. Aussi, espérons-nous que le gouvernement provincial fera droit à sa juste demande et réparera le plus tôt possible cet acte d'iniquité envers un officier public aussi intègre qu'actif et compétent.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

L'honorable M. Angers est arrivé hier. Il sera présenté aujourd'hui à la Chambre "suivant l'usage antique et solennel."

Sir Alexander Campbell, les honorables MM Langevin et Pope et M. Plumb ont donné, hier, des dîners auxquels un certain nombre de députés étaient invités.

M. Lanthier, député de Soulanges, a pris son siège hier. Il a souffert pendant quelque temps d'une indisposition résultant d'une campagne électorale dans le comté de Stormont, qui a eu pour résultat l'élection du candidat conservateur, M. John Kerr. M. Lanthier est l'un des membres les plus expérimentés et les plus utiles de la Chambre des communes.

La loi de faillite sera certainement abolie, comme nous le disions récemment. Sir John A. Macdonald a déclaré que le gouvernement appuierait le bill présenté par M. Colby, ce qui en rend la passation certaine, non-seulement à la Chambre des Communes, mais aussi au Sénat. L'opinion publique réclame avec tellement de force l'abrogation de la loi actuelle, que ses partisans n'ont guère osé élever la voix en sa faveur, dans le débat d'hier. Aussi le projet de loi a-t-il subi, sans encombre, sa deuxième lecture, en attendant la troisième, qui ne saurait tarder. En prévision de l'adoption de la loi, MM. Girouard et Ives ont déjà annoncé qu'ils proposeraient certaines modifications au bill, lorsqu'il sera pris en considération en comité général.

Un incident: Sir John Macdonald quitte son siège, hier soir, pendant quelques minutes, au moment où M. Colby propose la seconde lecture de son projet de loi pour abolir l'acte de faillite. M. Mackenzie en profite pour demander si le gouvernement va proposer quelque mesure à cet égard. Aucun ministre ne se presse de répondre, sauf M. James Macdonald, qui déclare que la chose est sous considération (on rit).—Au retour de sir John, M. Mackenzie dit qu'il devrait au moins nommer quelqu'un qui fût autorisé à parler pour le cabinet en son absence, et ne pas laisser ainsi ses collègues dans un état de sujétion aussi apparente.

—La sujétion de mes collègues n'existe que dans l'imagination du chef de la gauche, répond sir John. S'il veut dire que nous sommes parfaitement unis, à la bonne heure. A en croire la rumeur, nos amis de la gauche ne seraient pas aussi disciplinés et pourraient profiter de l'exemple qui leur est donné par la droite. L'honorable député de Lambton n'aimerait-il pas, par exemple, à voir ses partisans se montrer plus soumis à son commandement?

Pas n'est besoin d'ajouter que le chef de l'opposition ne trouva pas la plaisanterie de son goût, et qu'il ne revint plus sur le sujet.

Plusieurs bons discours ont été prononcés, hier, sur la question de la

frontière nord-ouest d'Ontario, notamment ceux de l'honorable M. Macdougall et de M. Cameron et McCarthy. La menace proférée par M. Casey—qui n'était que le faible écho du Globe—que la population d'Ontario punirait sévèrement tous les députés de cette province qui voteraient pour la formation du comté proposé par M. Dawson, a plutôt amusé qu'effrayé les députés conservateurs de cette province.

M. Hector Cameron a paru exprimer le sentiment de la grande majorité des députés lorsqu'il a dit en terminant son discours: "Par la formation de ce comté la Chambre adopte le meilleur moyen de prendre connaissance de tous les faits qui se rattachent à la décision rendue par les commissaires. La question qui nous est soumise est très importante, très peu connue, et doit être étudiée à fond par la députation. Ontario ne veut pas autre chose que la véritable frontière à laquelle elle a droit. Si le territoire en litige appartient à Ontario, elle compte l'acquiescer; dans le cas contraire, elle ne voudra jamais réclamer ce qui ne lui appartient pas. Cette province est assez riche, assez grande, assez puissante pour se contenter de ce qui lui appartient strictement."

La plupart des députés conservateurs ont parlé à ce point de vue large et élevé. Il était neuf heures lorsque le vote fut pris, 123 se prononçant en faveur de la motion de M. Dawson et 52 contre, soit une majorité de 71 voix, qui est été beaucoup plus considérable sans l'absence de plusieurs conservateurs. Tous les libéraux français de Québec ont voté contre la proposition de M. Dawson.

Il est probable que cette question sera portée en définitive devant le Conseil Privé; plusieurs députés se sont prononcés dans ce sens.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Nous recevons le bulletin suivant de la santé de S. A. R. la princesse Louise.

"L'état de Son Altesse s'améliore sensiblement, mais elle a besoin de calme et de repos. Les contusions qu'elle a reçues à la tête et au cou ne lui permettent pas, avant quelques jours, de supporter la fatigue d'une réception publique."

J. A. GRANT, D.M. Hôtel du gouvernement, 19 février 1880.

CHAMBRE DES COMMUNES

18 février 1880.

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. Béchard—Avant que l'on procède à l'ordre du jour, je voudrais rectifier une erreur qui semble s'être répandue dans la Chambre. Je n'étais pas présent lorsque l'honorable député de Lambton a parlé du projet de loi présenté par l'honorable représentant de Stansfeld, ce qui m'a empêché de donner des explications qui auraient évité tout malentendu. On a instruit que le greffier de la Chambre m'avait envoyé une copie du projet de loi de M. Colby, que j'ai agi comme si je n'en avais pas reçu communication, et que j'ai envoyé au greffier mon projet de loi de l'année dernière, afin d'avoir la préséance.

Voici les faits: Lorsque le projet de loi de M. Colby a été présenté, je me suis approché de la table du greffier pour le comparer avec le mien. Aucun bill n'y avait été déposé et c'est que plus tard que j'ai pu prendre connaissance de la mesure de mon honorable ami. Je dois déclarer aussi que je n'ai nullement l'intention de mettre des entraves à la mesure de mon collègue.

M. Colby—Je suis peiné que des insinuations aient été faites contre l'honorable député. Pour mon compte personnel, j'ai été fort maltraité par le Globe et différents journaux. J'ai donné avis de la mesure que je devais présenter et s'il s'est produit quelque défaut de forme, le blâme ne doit pas m'en être imputé.

M. Blake—Il est contraire aux règlements de la Chambre de faire imprimer des bills avant leur présentation.

M. Holton—L'avis requis n'a pas été donné.

L'Orateur—Les avis de présentation de bills ne figurent pas sur les ordres du jour.

Sir John Macdonald—Les règles de la Chambre relatives à la présentation de bills, ne sont pas parfaitement claires, il faudra les reviser afin de faire cesser toute ambiguïté.

Sir John Macdonald présente le rapport du comté spécial, nommé pour former les différents comités.

M. Bergin présente un bill pour régler les heures de travail des enfants des jeunes filles et des femmes, dans les manufactures du Canada.

Sir John A. Macdonald fait motion que la chambre se forme demain en comité pour prendre en considération le message de Son Excellence, demandant un crédit de \$100,000 pour soulager les malheurs de l'Irlande.

M. Vailce présente un projet de loi pour favoriser la vente des produits de ferme.

Il est expliqué que le but de la mesure est de faire disparaître la taxe que les municipalités imposent sur la vente des produits de ferme dans les cours des particuliers. Les municipalités incorporées ont le droit indis-

cutable de prélever un impôt sur les produits vendus dans les limites des marchés, mais comme l'ont prouvé différents décisions de tribunaux, il est douteux que ce droit s'étende à la vente sur la propriété des particuliers. Le but de ce bill est de faire disparaître les doutes qui peuvent exister sur cette question.

M. Keeler présente un bill pour abroger l'acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier. M. Anglin—Le chapitre a déjà manifesté son opinion l'année dernière, au sujet de cette mesure; l'honorable député devrait la retirer, sachant qu'elle ne rencontre l'approbation, ni de la chambre ni du public.

Sir John Macdonald—Rien ne s'oppose à la présentation de ce projet de loi.

Un message du Sénat transmis à la Chambre la liste des comités de vant agir conjointement avec ceux de la Chambre des communes.

En réponse à M. Robertson, (Shelburne) demandant si le gouvernement avait l'intention de relayer, pendant la présente session, le projet de loi sur la terre ferme dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par un télégraphe sous-marin.

Sir John A. Macdonald dit que la question est sous considération.

En réponse à M. Hesson, demandant si le gouvernement a décidé d'accepter les terrains que la corporation de la ville de Stratford offre de lui donner pour qu'il y érige un bureau de poste et une douane; et si c'est l'intention du gouvernement de construire bientôt ces bureaux.

Sir John Macdonald déclare que le gouvernement n'a reçu officiellement aucune offre de ce genre.

En réponse à M. Royal, portant la parole au nom du Dr Schultz, sir John Macdonald dit que le gouvernement procéderait dans quelques jours à la distribution de terres aux mineurs, dans les paroisses du Manitoba, qui n'ont pas encore été cotées.

M. Mackenzie reprend le débat sur la motion de M. Dawson, demandant la nomination d'un comité spécial, chargé de s'enquérir de tout ce qui traitait la délimitation des frontières entre la province d'Ontario et les territoires fédéraux non organisés.

Le premier ministre, étant trois fois en faveur d'une commission mixte et il déclarait qu'il s'en rapporterait à sa décision. Aujourd'hui il a changé d'opinion et l'honorable ministre de la justice, qui a suivi le même courant, est allé jusqu'à déclarer que les commissaires qui représentaient la province d'Ontario, n'étaient pas à la hauteur de leur tâche.

M. J. Macdonald—Je n'ai jamais rien dit de semblable.

M. Mackenzie—Leur aptitude a été mise en doute par l'honorable ministre, ainsi que par l'auteur de la résolution. Les représentants d'Ontario ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'expertise et de l'expérience et il aurait été difficile de trouver dans tout le Canada des hommes d'une aptitude plus grande et possédant la question plus à fond. La province d'Ontario ne désire pas s'étendre au-delà des frontières qui lui ont été assignées et il n'est pas juste de l'accuser d'avoir voulu engager le territoire de la baie d'Hudson. Pour trouver la ligne de frontière il a été nécessaire de faire des recherches minutieuses, de consulter les cartes et de compiler bien des traités, mais les commissions envoyées aux gouvernements, qui ont été invoquées comme preuves, ne peuvent pas entrer dans le débat, attendu qu'elles n'ont jamais été suivies d'effet. Le mot "northward" ne peut pas être pris dans le sens de "due north", il en est de même pour la signification du mot "westward".

Dans tous les cas la décision des arbitres, ne serait elle pas juste, doit être considérée comme finale, puisqu'elle a été acceptée. Si on la repoussait, pourquoi ne pas rejeter aussi le jugement de l'empereur Guillaume dans l'affaire de San Juan, ou bien encore le traité de Washington?

Hon. M. McDougall—L'honorable député a fait certaines insinuations à ma conduite en tant que commissaire. Je dois dire que j'ai été le premier à demander la nomination d'un troisième arbitre, devant agir conjointement avec ceux nommés par les deux gouvernements. Un rapport a été fait, mais il n'avait aucunement le caractère d'une décision commune, les faits n'ont pas été examinés et les conclusions n'ont pas été adoptées. Je suis sûr que si on avait un nouveau parlement dont beaucoup de membres n'ont pas eu occasion d'étudier à fond les longs rapports et documents qui s'y rattachent, un rapport remarquable de ce sujet a été publié par l'ex-ministre de l'intérieur, un autre, par un savant distingué, et un troisième, encore, a été écrit sous le contrôle du gouvernement d'Ontario. Le gouvernement devrait tâcher de donner à la Chambre tous les renseignements qui sont à sa portée afin qu'une question de si haute importance ne soit pas décidée sans un examen consciencieux.

Je comprends, jusqu'à un certain point, les arguments de l'opposition alléguant à dire que la question est trop importante pour qu'un comité, qui serait un tribunal irresponsable, prenne sur lui de la décider.

J'ai cru comprendre, d'après le discours du ministre de la justice, qu'il est en faveur de la nomination d'un comité; la question sera donc ouverte de nouveau à la discussion et la conclusion se fera encore longtemps attendre.

M'étant un des premiers occupé du règlement de cette importante affaire, j'ai intérêt à ce qu'elle soit réglée le plus promptement possible. Les municipalités incorporées ont le droit indis-

cutable de prélever un impôt sur les produits vendus dans les limites des marchés, mais comme l'ont prouvé différents décisions de tribunaux, il est douteux que ce droit s'étende à la vente sur la propriété des particuliers. Le but de ce bill est de faire disparaître les doutes qui peuvent exister sur cette question.

M. Keeler présente un bill pour abroger l'acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier. M. Anglin—Le chapitre a déjà manifesté son opinion l'année dernière, au sujet de cette mesure; l'honorable député devrait la retirer, sachant qu'elle ne rencontre l'approbation, ni de la chambre ni du public.

Sir John Macdonald—Rien ne s'oppose à la présentation de ce projet de loi.

Un message du Sénat transmis à la Chambre la liste des comités de vant agir conjointement avec ceux de la Chambre des communes.

En réponse à M. Robertson, (Shelburne) demandant si le gouvernement avait l'intention de relayer, pendant la présente session, le projet de loi sur la terre ferme dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par un télégraphe sous-marin.

Sir John A. Macdonald dit que la question est sous considération.

En réponse à M. Hesson, demandant si le gouvernement a décidé d'accepter les terrains que la corporation de la ville de Stratford offre de lui donner pour qu'il y érige un bureau de poste et une douane; et si c'est l'intention du gouvernement de construire bientôt ces bureaux.

Sir John Macdonald déclare que le gouvernement n'a reçu officiellement aucune offre de ce genre.

En réponse à M. Royal, portant la parole au nom du Dr Schultz, sir John Macdonald dit que le gouvernement procéderait dans quelques jours à la distribution de terres aux mineurs, dans les paroisses du Manitoba, qui n'ont pas encore été cotées.

M. Mackenzie reprend le débat sur la motion de M. Dawson, demandant la nomination d'un comité spécial, chargé de s'enquérir de tout ce qui traitait la délimitation des frontières entre la province d'Ontario et les territoires fédéraux non organisés.

Le premier ministre, étant trois fois en faveur d'une commission mixte et il déclarait qu'il s'en rapporterait à sa décision. Aujourd'hui il a changé d'opinion et l'honorable ministre de la justice, qui a suivi le même courant, est allé jusqu'à déclarer que les commissaires qui représentaient la province d'Ontario, n'étaient pas à la hauteur de leur tâche.

Le gouvernement d'Ontario, qui a succédé à celui de l'honorable Sandfield Macdonald, guidé par le député de West Durham, a envisagé la question à un tout autre point de vue que celui qui l'avait précédé. Des commissaires avaient été nommés, des rapports qui avaient demandé des recherches et des études sérieuses avaient été préparés, mais ils ne furent même pas pris sous considération.

Un nouveau changement de gouvernement eut lieu et durant cinq années, la question ne fit pas un pas; l'opposition a donc mauvaise grâce d'insister aujourd'hui avec autant de force pour obtenir une conclusion immédiate.

Personne ne veut priver Ontario de ses droits, les autres provinces les respectent, mais si l'on veut obtenir une solution qui donne satisfaction à tous, qui mette fin à toute réclamation, le moyen le plus sûr est de s'adresser au plus haut tribunal de l'empire, c'est-à-dire au Conseil privé.

M. Casey dit que la Chambre de Commerce veut le rapport des arbitres. M. Cameron se prononce vivement en faveur de la nomination d'un comité, disant que la Chambre a besoin d'informations qui ne peuvent lui être fournies que par les études d'un comité spécial.

M. Anglin se prononce contre la nomination d'un comité; il est d'avis que la question doit être déferée au Conseil privé.

M. McDonnell se prononce contre la motion, il pense que la Chambre est tenue d'accepter la décision des arbitres.

M. McCarthy dit que la Chambre ne repousse pas la décision des arbitres, mais demande des renseignements qui ne peuvent être fournis que par un comité.

Après quelque discussion les votes sont pris et la motion est adoptée sur la division suivante:

Pour—MM. Abbott, Allison, Arkell, Baby, Bernard, Beauchamps, Benoit, Bergeron, Bérthel, Bill, Bolduc, Bourbonnais, Bowell, Brecken, Brooks, Bunsler, Burnham, Cameron (Victoria), Canon, Cimon, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coupl, Currier, Cusner, D. B. Deane, Desrosiers, Desjardins, Desjardins, Drey, Dugas, Farrow, Ferguson, Fitzsimmons, Fortin, Fulton, Giguère, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Saint-Jean), Grandbois, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Hillard, Hooper, Howe, Hureaux, Ives, Jackson, Kaubiach, Keeler, Kilvert, Kirkpatrick, Kraus, Landry, Langlois, Lanthier, Little, Longley, Macdonald (Kings), Macdonald (Victoria, C-B), McDonald (St-Basile), McDonald (Picton), Macmillan, McCarthy, McLaughlin, McDougall, McEneaney, McKay, McLennan, McLeod, McLeod, McPherson, Masson, Massé, Merner, Mehot, Montplaisir, Mousseau, Mutard, Opat, Ouellet, Péroche, Pilonneau, Plati, Plumb, Pope (Compton), Pope (Quebec), Poupore, Richey, Roberton (Hamilton), Rochester, Ross (Dundas), Rouleau, Roy, Ryan (Compton), Ryker, Schultz, Shaw, Sproule, Stephenson, Tassé, Talbot, Thompson (Carleton), Tilley, Tupper, Vaillancourt, Vanasse, Wade, Wallace (North), White (Carleton), White (Huron), White (Renfrew), Williams, Wright—123.

Contre—MM. Anglin, Bain, Bannerman, Beaudry, Bill, Bolduc, Bourbonnais, Brown, Burpee (Saint-Jean, St-B), Burpee (Sudbury), Cameron (Huron), Cartwright, Casey, Casgrain, Chandler, Charlton, Cockburn (Montreal), Dumont, Frenette, Gagnon, Gilles, Gilmore, Gunn, Guthrie, Haddow, Holton, Huntington, King, LaRue, Laurier, Macdonald (Lanark), Macdonald (Picton), Mackenzie, McLellan, Mills, Olivier, Olivier, Paterson (Brent), Pickard, Rinfret, Rogers, Ross (Middlesex), Ryval, Scriver, Skinner, Smith (Westmorland), Snowball, Thompson (Haldimand), Troy, W. Adams, Wiser—52.

M. Colby fait motion pour la seconde lecture du bill relatif à la loi de faillite.

Il donne de courtes explications sur la mesure et le bill est lu une seconde fois.

La chambre s'ajourne à 10.30 hrs.

COMMUNICATION

Une destitution.

M. le Rédacteur. C'est évidemment pour faire des dupes que les libéraux blâment le gouvernement actuel de vouloir réintégrer les employés conservateurs qui ont été destitués sans cause par l'administration Joly. Vaine tentative! Personne, il faut l'espérer, ne se laissera prendre à ce jeu perfide.

D'ailleurs, le gouvernement a reconnu son tort, et, par conséquent, ces destitutions sont injustes et illégales, qu'elles soient même des délits publics. Ce n'est pas de la part de ses membres en ont fait un chef d'accusation contre leurs prédécesseurs en leur refusant les subsides. Comment pourraient-ils aujourd'hui les confirmer en ne réparant pas, au moyen de réintégrations, les torts qu'ils leur ont causés? Au reste, une injustice qu'on voit et qu'on fait on la commet soi-même. De plus, dans ces circonstances, reconnaître les droits de ces employés éprouvés, aussi distingués par leur zèle que par leur fermeté; les laisser dans la gêne et les embarras pour leur part de leur adversaires et à subir de la part de leurs adversaires de la veulerie, toutes les humiliations pour conserver leur position, ce serait une chose à faire à tout le monde, et de déshonneur et de démoralisation parmi les conservateurs invariablement amis de la justice.

Et que sont-ils donc, pour la plupart, ces libéraux qui remplacent les employés conservateurs? des gens sans principes arrêtés, sans caractère, sans connaissances suffisantes pour remplir les charges qu'ils ont obtenues par des moyens non avoués. Pourquoi donc craindre d'en approcher, croire qu'on ne peut leur donner sans ébranler l'édifice social? Pourquoi mépriseraient-ils qu'on leur sacrifie une noble partie des conservateurs? Si des raisons d'état les

protègent dans leur usurpation, des raisons d'état plus pressantes encore protègent les opprimés contre les contempteurs du droit et de l'honneur; car l'Etat, comme les individus doit être tenu en justice et en honneur, sinon en conscience, à remplir les engagements, à faire prévaloir la bonne cause; l'extrême injustice serait de faire croire que ce qui est injuste est tenu pour juste.

Pour mieux faire comprendre toute la malice noire et l'injustice de ces destitutions, nous allons en faire connaître une avec toutes les circonstances qui l'ont précédée, accompagnée et suivie.

En juin 1876, M. Tassé était régisseur depuis déjà neuf ans passés, dans le comté d'Iberville. Il y avait aussi comme notaire. On l'admettait facilement, actif et laborieux, sachant profiter des avantages que lui donnait sa position, il avait une clientèle nombreuse et lucrative comme notaire. Elle lui donnait près de \$2,000 annuellement. Alors l'administration de Boucherville, en vue sans doute du bien public, offre à M. Tassé l'inspection des bureaux publics et des prisons. Il remercie et s'excuse de ne pouvoir l'accepter, alléguant qu'il ne lui est guère possible de pouvoir remplir ces charges sans de grands sacrifices de sa part, devant être presque toujours absent et devant, en conséquence, perdre sa clientèle de notaire et se démettre de la charge de régisseur. Un mois plus tard, on lui réitére l'offre. A cette seconde demande il croit devoir accepter, mais aux conditions expresses et par écrit que le salaire serait de \$1,600 et que les deux charges seraient permanentes. Le gouvernement s'est engagé à l'une et à l'autre de ces conditions, en acceptant la démission de M. Tassé. La preuve de ces engagements se trouve au département du trésor et à celui du secrétaire.

Mais le 2 mars 1878 arrivé, le cabinet de Boucherville est renvoyé, et celui de M. Joly mis à la place. Trois mois plus tard M. Tassé est destitué; il en apprend la nouvelle par les journaux en revenant de Rimouski.

A Québec, il rencontre l'autre inspecteur des bureaux publics; celui-ci fait certaines démarches auprès du gouvernement qui vient de le destituer et auprès de ses partisans. M. Tassé s'y refuse. Puis en septembre M. Smith et de Martigny sont nommés inspecteurs des prisons, avec charge de visiter les bureaux publics.

M. de Martigny remplace M. Tassé destitué, sans cause, sans motif, sans prétexte même allégué, en dépit des sacrifices faits par lui en acceptant les fonctions dont on veut le charger, et en dépit des engagements pris par le gouvernement qui lui garantissait ces fonctions seraient permanentes.

Montréal, 17 février 1880.

—M. Alphonse Benoit et F. R. E. Campeau ont été nommés membres honoraires de l'Académie canadienne des beaux-arts.

GRANDE VENTE. On sait qu'il est d'usage parmi les marchands de faire de grandes ventes à la fin de la saison.

Je me propose d'ouvrir "la saison des chapeaux" par une vente dont tout le monde, les pauvres ouvriers principalement, se souviendront dans des années.

Je commence demain le venant qu'on peut appeler à 25 centimes.

Ces chapeaux n'appartiennent pas à un fonds de basqueterie; ils ont été importés d'Angleterre pas plus tard que l'automne dernier.

J'en ai un assortiment considérable et avant l'ouverture de la saison je me propose de vendre 2,000 chapeaux à des prix variant de 25 à 50 centimes.

Cette vente offre des avantages particuliers aux marchands de la campagne.

R. J. DEVLIN. La balance de mon assortiment de fourrures de toutes sortes se vend au prix courant.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS. NOUVELLE RAISON SOCIALE. La société qui existait entre MM. J. et J. L. O'DOHERTY sous les noms et raison de O'DOHERTY et Cie, a expiré le 1er du courant par limitation de temps. Les affaires seront dorénavant faites à Ottawa, sous le même nom, par M. J. O'DOHERTY.

VENANT D'ÊTRE OUVERT STITT ET Cie 58 et 56 Rue Sparks

SERVICE A THÉ

PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 63 rue Sparks

100 Pardessus

Ulsters

OUVRIERS de CHANTIERS

C. GAGNÉ ET Cie 277, RUE WELLINGTON

100 Canaris Chanteurs

ESMONDES

DIFFÉRENTS NOUVEAUTÉS Viennent d'arriver

STITT ET Cie, Fichus de dentelle, Mouches de poche de dentelle, Cravates de dentelle, Fichus de soie.

Dentelles, chez STITT et Cie, Point de Venise, Vieux Point de Langue, Point d'Argenteuil, Dentelle de Honiton, Dentelle Maltaise.

Gants de kid, gants lustrés, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualité

Bas de soie, Bas de soie pâle, lavande, crème, cardinal, bas au noir.

Mousseline d'Inde, Mousseline d'Inde, nuances lustrées

Sole Brocattelle, En crème, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Mousseline d'Inde, Nouvelles Grenadines, Nouveaux cachemires, Nouvelle frange de soie, Nouvelles broderies.

MARCHE D'OTTAWA.

Vendredi, 20.
VIANDS—Mouton par livre, 6c à 7c;
Lard, par 100 livres, \$3.75 à \$6.25;
Bœuf, par 100 livres pesant, \$3.00 à \$5.00; veau de 4 à 5c la livre.
VOLAILLES, GIBIER—Volailles, par couple, 35c à 40c; poulets, par couple, 20c à 25c; dindons, la pièce, 75c à \$1; oies, 40 à 45c; canards, par couple, 40c à 45c.
LÉGUMES—Pommes de terre, par poche, 55c à 60c; navets, par minot, 20 à 25; carottes, par baril, \$1.80; panais, par minot, 35c à 40c; oignons, par minot, 65c à 75c.
GRAINS—Blé de sarrasin, par minot, 35 à 40c; avoine, par minot, 34c à 35c; maïs, par minot, 60c à 65c; pois, par minot, 55c à 60c; fèves, par minot, 75c à \$1; orge, par minot, 45c à 50c; blé d'automne, par minot, \$1.20; blé du printemps, par minot, \$1.35.
FARINE—Extra double, par brl. \$7; extra, par brl. \$6.75; No. 1, par brl. \$6.25; gran, par brl. \$4.50; farine de blé d'Inde, par brl. \$2.75; blé broyé, par brl. \$6.50, provende, par brl. 90c; bran, par 100 lbs. 60c.
DIVERS—Miel, par livre, 12 à 15c; saindoux, par livre, 10c à 12c; suif, 6c à 7c; laine filée, 60 à 65c par lb.; base de laine, par paire, 25 à 30c; foie, par tonne, \$8 à \$8.50; paille, par tonne \$4.50 à \$5.00;
Peaux, par 100 lbs. \$6.50 à \$7; peaux de veau, 10c à 12c la livre; peaux de moutons, de \$1.50 à \$1.00 chacune.
Bois, de \$2.50 à \$3 la charge.

MARCHES ÉTRANGERS.

New-York, 18
Colon, ferme 12 9/16
Fleur, lourde.
Recu: 22,755,000. Ventes, 9,000.
Farine de seigle, tranquille et sans chan;
gouement.
Blé, irrégulier;
Recu: 50,000. Ventes, 500,000.
Blé d'Inde, tranquille; No. 2, 61 1/2 cts.
Recu: 28,000. Ventes, 110,000.
Seigle nominal et sans changement, à 90 1/2 cts.
Avoine, tranquille et ferme, 47c.
Chicago, 18.
Farine tranquille et nominale, reçu 11,032 bris.
Blé plus bas.
Blé No. 2, rouge, d'hiver 1 1/4 à 1 1/2.
No. 2, du Printemps 1 1/4.
Blé d'Inde, 36 centimes.
Avoine, en bonne demande 32 1/2.
Lard nominal à \$12.75.
Saindoux 7.05.
Milwaukee, 18.
Blé No. 1, 1 1/4.
Londres, 18.
Consolidés, 98 1/16 comptant, 97 1/2 sur compte, 4 1/2 à 11 1/2, 105 1/2, 49 1/2, 40.
Préf. 00. Ill. Cent. 107 1/2.
Avers, 18.
Pétrole, 20 fr.
Liverpool, 18.
Coton tranquille et facile, l'upland, 7 1/2-16.
Orléans 7 1/2-16.

MARCHE EN GROS.

Montreal, 18
FARINE—Supérieure extra 6 05 à 6 10
Extra supérieure 5 00 à 5 05
De goût 5 00 à 5 05
Extra du printemps 5 80 à 5 85
Supérieure 5 55 à 5 60
Farine forte de boulangers 6 10 à 6 15
Fines 5 15 à 5 20
Moyenne 4 40 à 4 45
Recoupées 0 00 à 0 00
Farine en sac de 100 livres 2 80 à 2 09
Farine en sac de la Cité 3 20 à 0 70
Farine d'épave 4 60 à 0 70
Farine de blé d'Inde, \$2.90 à \$3.00.
BLÉ—rouge et blanc d'hiver \$1.40 à 1.45.
Blé No. 2, du printemps \$1.34 à 1.51.
BLÉ D'INDE—70c.
AVOINE—31 à 32c, par 32 livres,
ORGE—Nominal.
POIS—77 à 78 par 60 lbs
SEIGLE, nominal.
Lard, \$16.50 à \$17.00.
Saindoux, 10 à 11 1/2.
Jambons, 11 à 12.

BOURSE.

Table with columns: Valeurs, Montant des ordres, Primes, Arbitrage. Lists various financial instruments and their values.

Le grand

ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR

MARCHANDISES

DE MODES,

Vêtements d'hommes

etc., etc.

EST CELUI DE

G. C. EGAN,

537 & 539

RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre Stock.

537 & 539 RUE SUSSEX,

OTTAWA.

10 novembre 1879.

E. G. LAVERDURE,

Plombier, Gazier et Ferblantier

COUVERTURES EN FERBLANT ET FER GALVANISÉ

ET CONSTRUCTEUR DE FOURNAISES A AIR CHAUD,

Rue William, Ottawa.

COUVERTURES EN FERBLANT et GALVANISÉ

Un assortiment de Poêles à Cuisiner, à Fourneaux et de Salons, des plus beaux et récents dessins. Aussi des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces. Ferblanterie, Huile de Charbon, Lampes, Tuiles, en main au plus bas prix.

Ouvrages et réparations faites promptement et avec exactitude.

OTTAWA, 1er janvier 1880.

J. P. MURPHY,

Plombier, Poser de tuyaux de vapeur et de gaz, POSEUR DE SONNETTES, etc.

151, RUE RIDEAU.

BAIGNOIRS EN CUIVRE POLI, en FER GALVANISÉ, en ZINC, etc. CABINETS D'AISSANCE, ÉVIER, etc. placés de la manière la plus convenable. Articles de toute sorte pour plombiers. Toutes les commandes seront promptement exécutées.

J. P. MURPHY, 151, rue Rideau

2 septembre 1879.

\$7.00 LA DOUZAINE.

140 doz. de Haches,

FABRIQUÉES AVEC

Le meilleur Acier de Firth,

EXCELLENTE sous tous LES RAPPORTS

MANN & CIE.

OTTAWA, 13 août 1879.

WALKER & McINTYRE, Avocats, Marchands, Notaires, etc., No. 34 Rue Elgin, Ottawa. Vis-à-vis le Russell House.

W. H. WALKER, | A. P. McINTYRE, Ottawa, 26 Déc. 1878.

HOTEL JACQUES-CARTIER

446 et 448 rue Sussex, Ottawa

Antoine Champagne, prop.

L'omnibus de l'hôtel part du coin des rues Murray et Sussex à temps pour l'arrivée et le départ de tous les trains de chemins de fer, et prendra des voyageurs moyennant 25 cts, par tête. Il amènera les voyageurs des stations en ville pour le même prix.

Ottawa, 11 février 1880.

RUSSELL HOUSE

RUE SPARKS' OTTAWA.

J. A. COUIN,

Propriétaire.

Situé au centre des affaires et tout près des édifices du parlement, cet hôtel est le rendez-vous de tous les hommes d'affaires et continue à tenir son rang parmi les premiers hôtels du pays.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

HOTEL RICHELIEU

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

Vis-à-vis le Palais de Justice. MONTREAL.

Le soussigné remercie ses amis et le public d'Ontario en général pour leur encouragement libéral. Il a l'honneur de les informer qu'il a ajouté

CENT MAGNIFIQUES CHAMBRES à son Hôtel, faisant face sur la place Jacques Cartier.

Le public trouvera tout le confort à DES PRIX MODÉRÉS et l'Hôtel Richelieu ne le cède en rien aux premiers hôtels de la Puissance.

L. B. DUROCHER, Propriétaire. 3 mai 1879.

Réouverture

RESTAURANT METROPOLITAIN (Partie Est, pont des Sapeurs.)

P. BRANNEN a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir et d'organiser

LE METROPOLITAIN de la manière la plus grandiose. Le buffet comprend les liqueurs les plus fines et les cigares les plus exquis. REPAS servis à toute heure.

P. BRANNEN, Propriétaire. Ottawa, 14 août 1879.

L'ARGYLL

RUE WELLINGTON

A. BEUZELIN,

PROPRIÉTAIRE.

CHAMBRES à louer, à des conditions modérées. Le seul maison tenue d'après le système européen. On y prépare des dîners de noces, piqueniques, soupers publics et privés, pour toutes les parties du pays.

Ottawa, 2 septembre 1879. 3m.

JOSEPH DROLET,

FABRICANT D'EAUX DE SODA ET DE SELTZ, DE BIÈRES DE GINGEMBRE, DE CIDRE, DE LIMONADE, ET DE TOUTES LES DIFFÉRENTES SORTES DE SIROPS. SYPHONS PATENTÉS. Met également en bouteille et expédie les CÉLÈBRES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE CALEDONIA.

FABRIQUE, 484 RUE SUSSEX, LE FACE LA RUE MURRAY, OTTAWA. Ottawa, 9 mai 1879.

Hotel "Lorne"

Pension de première classe à des PRIX MODÉRÉS. La bar est fournie de vins, liqueurs et cigares de choix.

15, RUE YORK, OTTAWA.

Me. F. X. GROULX.

Hotel Johnson,

50, RUE YORK.

JOHN JOHNSON, propriétaire. Logements magnifiques et prix peu élevés. Ottawa, 31 juillet 1879. 1an.

Les Bains Turcs,

126 RUE ALBERT.

Pour Dames (femmes à leur service) de 10 am. à 3 pm. Pour Messieurs, de 7 à 10 am. Et de 3 à 11 pm.

Le Dr. LOGAN a son bureau dans la bâtisse même, où il peut être consulté professionnellement de 9 à 11 hrs. a. m. et de 3 à 4 p. m. (Hôtel, 9 juillet 1879. 1an.)

MOSGROVE et PEARSON, Avocats, Notaires, etc., etc. Bureau—Vis-à-vis le Russell House, Ottawa, au-dessus du magasin de Gibben, confiseur. Argent à prêter sur propriétés foncières.

Ed. O'LEARY,

MARCHAND TAILLEUR Fournisseur des Messieurs

Un bon assortiment de

TWEEDS

Pour L'AUTOMNE ET L'HIVER

A des prix qui conviennent à toutes les bourses.

Ottawa, 10 Nov. 1879. 1an

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le Payer Historique.)

REVUE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE, ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Réçits, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'édifier et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque Mois

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par année, payable invariablement d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande

L'abonnement ne se fractionne pas: il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent

L'Administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de vendre le journal.

Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que \$1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des abonnés, auxquelles nous adresserons directement l'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, le 20 janvier 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A LOUBST DE LA RIVERIE-BRUGES, seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi, le 29 mars prochain.

Cette section s'étend d'un point formant l'extrémité du sentier de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur l'itinéraire en chef du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa, et au bureau de l'ingénieur du chemin de fer International, à Moncton, N.B.

Le matériel roulant devra être livré sur l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique, le ou avant le 15 MAI prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 11 février 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à midi LUNDI, le 23 FÉVRIER courant, pour la fourniture immédiate du matériel suivant:

4 Wagons de première classe. 2 Wagons de poste et de bagage. 60 Wagons de marchandises, couverts. 60 Wagons de marchandises, découverts. On peut prendre connaissance des dessins et spécifications en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa, et au bureau de l'ingénieur du chemin de fer International, à Moncton, N.B.

Le matériel roulant devra être livré sur l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique, le ou avant le 15 MAI prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 7 février 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

15 wagons de première classe, ou wagons-lit, selon que pourra l'exiger le département. 20 wagons de seconde classe. 3 wagons d'express ou de bagage. 3 wagons de poste et wagons fumeurs. 240 wagons de fret couverts. 100 wagons de fret découverts. 2 charriots pour le nettoyage de la voie. 2 charriots à neige. 2 charriots en saillie. 20 wagons d'épave.

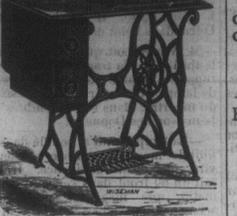
Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans le territoire de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails. Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 7 février, 1880.

Williams' Singer

LA MEILLEURE



MACHINE À COUDRE

DU MONDE.

N'a pas son égale pour la fin, la durée et l'étendue de l'ouvrage fait.

2000 SONT MAINTENANT EN USAGE A OTTAWA.

Aucun autre MOULIN ne donne autant de satisfaction.

THOMAS MAY,

Agent général pour Ottawa.

BUREAU PRINCIPAL: 210 Rue Sparks. Succursale sous la direction de M. Bélanger.

284, RUE DALHOUSIE. Entre les rues Clarence et Murray. Ottawa, 25 nov., 1879.

GIBSON, FILS ET WARNOCK,

MANUFACTURIERS DE Biscuits

pour le commerce de gros.

Le plus grand blanchissement de la vallée d'Ottawa.

Tous nos biscuits sont cuits à la vapeur au moyen d'un fourneau mobile qui a une capacité de 20 quarts de leur par jour.

Nos employés sont des premiers maîtres du pays. Nous nous occupons que du commerce de gros seulement et garantissons pleine satisfaction.

GIBSON, FILS ET WARNOCK, Coin des rues Bank et Queen.

"HOME, SWEET HOME"

Avant à cœur les intérêts du public, j'ai acheté, cet automne, un bel assortiment de meubles que j'ai eu à bon marché et que je puis livrer à des prix justifiés et très peu.

A mon grand magasin de meubles, 94 rue Rideau, on peut se procurer toutes sortes de meubles pour une bagatelle.

Marais:—Venez inspecter mon Stock!

J. ERRATT

M. LAUR, DUHAMEL

Tout en remerciant ses nombreux pratiques pour la liberté d'annoncer qu'il a

CONSTAMMENT EN MAIN un assortiment complet des

Meilleures Viandes,

dont il disposera à des

PRIX RÉDUITS.

Il invite en même temps le public en général de

Venir Visiter son Etal AU COIN DU VIEUX

MARCHE BY,

SUR LA RUE CLARENCE.

VOLAILLES de toutes sortes, SAUCISSONS, LANGUES fraîches et marinées, JAMBONS FUMÉS, LARD SALÉ, etc., etc. Ottawa, 26 décembre 1879. 1 an.

C. O. DACIER

Pharmacien, 517 RUE SUSSEX, OTTAWA.

PRODUITS chimiques et Médicines sénéziennes, Articles de toilette, Teintures de toutes couleurs, Huiles, Peintures, Vernis, Lunettes, convexes et concaves de toutes sortes, et de couleurs, etc., etc.

O'GARA, LAMIERRE & REMON, Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc. Bureau, Block de Hay, rue Sparks, Ottawa Ont., près du Russell House.

MARTIN O'GARA, HORACE LAMIERRE, EDWARD P. REMON.

Le Magasin de Nouveautés "Lorne"

Grande Exposition de la Puissance—Premier prix décerné à D. Chisholm.

Robes et manteaux faits à ordre sous le plus court délai. CHAPEAUX de tous les goûts et des dernières modes, une spécialité.

D. CHISHOLM

539 RUE SUSSEX

Par Nomination Spéciale. Par Nomination Spéciale.

Wilson & Orr,

103, RUE SPARKS, OTTAWA

Sculpteurs et Dorureurs, Son Excellence le Gouverneur-Général

Fabricants de Cadres, de Miroirs et de Gravures, Marchands de Chromes, de Couleurs à l'eau, de Gravures, de Cadres de Faïence, de VILLES D'OUVRES RENDUES AUSSI BELLES QUE DES NEUVES. Nos prix sont les plus modérés.

NOUVELLES MARCHANDISES!

Nouvelles marchandises dans tous les départements.

L'ENSEIGNE DU LION D'OR

Est devenue célèbre, parce qu'on y trouve toujours de bons effets. On garantit que tout article donnera pleine satisfaction.

LES PRIX SONT MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS.

Le Lion d'Or

L'ENSEIGNE du GRAND MAGASIN D'UN SEUL PRIX.

Mesdames, venez examiner notre assortiment et informez-vous de nos prix.

R. McMORRAN,

508 - Rue Sussex. 508

Ottawa, 26 septembre 1879.

COUVERTURES (en laine) BLANCHES endoumagées, pour \$1.40, au nouveau magasin de marchandises sèches de

BRYSON & Cie.

150 Rue SPARKS.

Ottawa, 2 octobre 1879.—23—25 1an.

ALEX. CLARK,

POURVOYEUR DU PEUPLE.

Epicerie d'Étape et de Fantaisie.

FRUITS Cristallisés et naturels, CHAMPAGNE et LIQUEURS des meilleures marques, SARDINES aux TOMATES, THÉS, SUCRES, TABAC; PORC, SAINDOUX, LARD, BEURRE et ÉPICERIES en GENERAL.

N'a pas de vieil assortiment en main. Les meilleures qualités garanties et aux plus BAS PRIX.

MAGASIN BLEU, 60 Rue Rideau. 1 an

Les MEILLEURES MARCHANDISES aux plus BAS PRIX possibles

SE TROUVENT AU MAGASIN DE TAPIS ET D'AMEUB